



Les crédits d'impôt d'origine étrangère s'imputent sur l'IS quel que soit son taux

Fiche pratique publié le 14/09/2017, vu 841 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

Les retenues à la source sur les revenus de source étrangère et française sont imputables sur l'impôt sur les sociétés dû par le bénéficiaire quel que soit le taux auquel il est calculé (taux normal ou taux réduit).

Cette solution du Conseil d'Etat constitue un revirement de jurisprudence (CE 9e-10e ch. 26-6-2017 no 386269 et CE 9e-10e ch. 26-6-2017 no406437).

[Le calcul de l'impôt sur les sociétés \(IS\)](#)

Articles sur le même sujet :

- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#) NOUVEAU
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Remplir la déclaration de TVA CA12](#)
- [Facture impayée : réussir à se faire payer](#)
- [10 astuces pour éviter les impayés](#)

- [Quel est le taux de l'IS ?](#)
- [Comment bénéficier du taux réduit d'IS ?](#)
- [Impôt sur les sociétés : le report des déficits](#)
- [Déclaration de l'IS : quels formulaires ?](#)
- [Déclaration des BIC : quels formulaires faut-il remplir ?](#)
- [Comment payer l'impôt sur les sociétés ?](#)
- [Le paiement des acomptes trimestriels](#)
- [Le paiement du solde](#)
- [La contribution sociale sur l'IS](#)
- [La contribution exceptionnelle à l'IS](#)
- [De quelles exonérations d'impôt sur les bénéfices pouvez-vous bénéficier ?](#)
- [La réduction d'impôt pour les dons faits par les entreprises](#)
- [Entreprise nouvelle : comment être exonérée d'impôt ?](#)